



Livraison de matériel et remboursement

Par **FLX**, le **29/07/2009** à **09:44**

Bonjour,rnrnrnVoici les faits :rnrnPassionné d'aviation, j'ai fait l'acquisition d'un appareil a rénover.rnrnJ'ai commandé les pieces en février 2009 chez le revendeur et payé la facture en février 2009.rnrnA ce jour, je n'ai toujours pas de nouvelle des produits de ma commande.rnrnrnAprès plusieurs relances par mail, la raison invoquées par le revendeur et l'indisponibilité d'une partie de la commande (avril 2009). rnrnIl m'a proposé de me rembourser les pieces manquantes, en précisant qu'elles seraient disponibles sous un mois.rnrnVu le délai, je n'ai pas accepté ce remboursement car la piece manquante n'avait pas de caractère urgent.rnrnrnDepuis avril, plus de nouvelles après plusieurs relance par mail.rnrnrnEn début de ce mois, j'ai envoyé un recommandé avec AR demandant le remboursement de la commande.... également sans réponse à ce jourrnrnrnQue puis-je faire ?rnrnMon idée étant de réaliser une seconde lettre, mais cette fois-ci en m'appuyant sur un article juridique et en menaçant le revendeur de me diriger vers le tribunal :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000018048016&cidTexte=LEGIT>
rnrnrnEn vous remerciant par avance de votre aide.rnrnrnBien cordialementrnrnrnAurélien Vannieuwenhuyze